

mérite ici l'accusation de parjure, ce n'est pas mon maître, puisque s'il n'a pas tenu ses promesses, vous avez d'abord violé les vôtres. Vous reprochez à l'empereur son traité avec le soudan d'Égypte; ce traité était l'effet d'une sage politique, et sans votre obstination, il eût peut-être mis fin à une guerre déplorable. Vous accusez l'empereur d'hérésie! en quoi s'est-il rendu coupable de ce crime? ce n'est pas, je pense, d'avoir souffert les usuriers dans ses états, car il les chasse de chez lui, tandis qu'ils trouvent abri et protection à la cour de Rome. Vous reprochez à mon maître la protection qu'il accorde aux Sarrasins de Lucère et la liberté de leur culte! la tolérance ne peut-elle donc s'accorder avec la religion du Christ? L'empereur a toujours éprouvé de la part de ces peuples une fidélité inébranlable, et s'il les a établis dans ses états, c'était pour contenir des sujets rebelles qui cédaient à des instigations étrangères, c'était pour faire rentrer dans le devoir ces villes de la Lombardie que vous bercez de l'espoir d'une trompeuse indépendance, pour mieux les asservir un jour (1). D'ailleurs, pourriez-vous reprocher à l'empereur de se servir des Sarrasins dans ses expéditions, puisqu'il épargne ainsi le sang des chrétiens qui doit vous être précieux?

Vous prétendez que mon maître entretient un grand nombre de femmes sarrasines, qu'il adopte les usages des infidèles pour mieux satisfaire ses passions, il ne reçoit point ces femmes dans son lit; et qui de vous pourrait le prouver (2)?

(1) Lorsque Innocent IV rechercha l'alliance des villes de la Ligue lombarde contre l'empereur, il leur écrivit qu'il ne ferait jamais la paix avec Frédéric II, sans y comprendre expressément et avant tout la garantie de leurs privilèges.

DE SISMONDI, *Hist. de Français.*

(2) Muliercularum saracenarum, non utitur concubitu, et quis hoc posset probare? sed jocolatione et quibusdam artificii muliebribus, quas jam, quia suspectus, amovit irredituras.

MATHEU PARIS, *Hist. Angl.*